



Droit de garde et d'hébergement

Par sazo85

séparé de mon ex conjoint depuis 3 ans et demi, nous avons établi un droit de visite et d'hébergement au jaf, soit 1 week end sur 2 du samedi 18h au mardi 18h les semaines impaires et les lundis soir sortie d'école au lendemain matin les semaines paires.

Celui ci ayant changé de travail et sa femme ne voulant pas s'occuper de nos enfants m'a demandé de changer ce droit de garde. nous venons de faire une demande au jaf mais en attendant la convocation nous avons établi un arrangement par écrit, soit l'inversement des week ends au semaine paire et ceux ci sont désormais du vendredi 19h au dimanche 19h, je me suis réservé le droit d'annuler cet arrangement si il y avait un désaccord ou un non respect des closes (j'ai vécu 2 années difficiles engendré par mon ex conjoint et sa femme et je n'ai pas l'intention que l'on se serve de moi)

A partir de juin se sera son épouse qui viendra chercher nos enfants a mon domicile. Sachant que cet arrangement ne lui plait pas plus que ça et que je lui laisse mes enfants les vendredis soir, j'ai demandé a ce qu'elle signe cet arrangement également afin de m'assurer de son engagement.

suis je en droit d'exiger sa signature?

si je romps cet arrangement devant son refus, le juge pourrait il m'en tenir rigueur lors du passage en convocation étant donné que leur papa, les a accepté lui?

Aujourd'hui mes enfants vont chez leur papa dans un climat plutôt "hostile", ils savent que son épouse ne les aime plus (changement survenu depuis qu'ils ont un enfant en commun), qu'elle ne veut pas s'occuper d'eux etc... cela c'est empiré depuis février dernier et je m'inquiète pour leur équilibre... ai je un recours pour faire évoluer cette situation afin que mes enfants soit accueillis chez leur papa dans de bonne condition, demander une médiation familiale de son côté ou entre nous?

De plus j'ai ajouté a ce changement une requête au jaf pour réévaluer la pension alimentaire, le droit de garde étant réduit de moitié pour les week ends, je pense que 20 euros supplémentaire par enfant serait approprié... cette requête est elle justifiée selon vous?

dans l'attente de votre réponse. merci